



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 11 mai 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAJET

Absents : Pierre-Alain MENNERON, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Carole ANDRIES

DEL2023_034 : Personnel – Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi permanent

Il est exposé au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles dans le but d'accéder à la demande de l'agent concerné à savoir la diminution de son temps de travail afin de travailler à 90 % et non plus à 100 %.

Vu la demande formulée par l'agent concerné dans son courrier en date du 19 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité (avis des représentants des collectivités et du personnel) du Comité Social Territorial en date du 25 avril 2023 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 27 mars 2023 (délibération DEL2023_013) ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De porter, à compter du 1^{er} juillet 2023, de 35 heures (temps de travail initial) à 31 heures 30 (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Carole ANDRIES
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 23 MAI 2023
Publié le : 23 MAI 2023